

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juin 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DU 199 - Prorogation de la promesse de vente tripartite Ville de Paris, RFF et SEMAVIP pour la cession des terrains situés rue Gaston Tessier (19e).

Mme Anne HIDALGO et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire avec RFF des terrains situés rue Gaston Tessier à Paris 19^{ème} arrondissement, destinés à permettre l'aménagement des abords de la future gare Rosa Parks ;

Vu la délibération 2012 DU 150 du Conseil de Paris des 14 et 15 mai 2012, autorisant la signature avec RFF d'une promesse de vente des terrains ci-dessus visés et situés rue Gaston Tessier (19^{ème}) au bénéfice de la SEMAVIP ;

Considérant que ladite promesse de vente a été signée le 17 juillet 2012 ;

Considérant que l'acte de cession ne pourra pas être signé dans les délais fixés par la promesse de vente sus-évoquée ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature, conjointement avec RFF, d'un avenant à la promesse de vente pour proroger le délai de signature de l'acte de vente des terrains situés rue Gaston Tessier (19^{ème}) au bénéfice de la SEMAVIP ;

Vu l'avis de M. le Maire du 19^{ème} arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8^e Commission et par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Est autorisée la signature avec Réseau Ferré de France et la SEMAVIP d'un avenant (dont les caractéristiques générales sont annexées) autorisant la prorogation de la validité de la promesse de vente au bénéfice de la SEMAVIP ainsi que celle de tous les actes subséquents.